

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF110

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 18, supprimer le mot :

« stipulée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.